

# FORMALITÉS GÉNÉRALES

## VOTRE SÉJOUR A L'ILE MAURICE

### **PASSEPORT, VISAS ET DOUANES**

Les ressortissants français souhaitant séjourner moins de 3 mois à Maurice ne sont pas soumis à une obligation de visa. Un tampon autorisant l'entrée sur le territoire est apposé à l'arrivée sur le passeport par les services d'immigration.

Les voyageurs doivent être en possession d'un passeport valide pour toute la durée du séjour et d'un billet retour. Des justificatifs attestant du lieu de séjour et de la capacité financière (100 USD par jour) peuvent aussi être exigés.

### **SANTÉ**

Depuis avril 2018, de nombreux cas de rougeole ont été recensés dans le pays. Le virus est extrêmement contagieux. Il est recommandé de s'assurer de l'état de ses vaccinations avec une attention particulière pour les enfants, adolescents et jeunes adultes (nés après 1980).

La vaccination contre la fièvre jaune peut être exigée à l'entrée du pays pour les voyageurs en provenance de pays où elle est endémique.

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée en ajoutant rubéole, oreillons et rougeole chez l'enfant.

En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

La vaccination contre la rage peut également être souhaitable dans certains cas, en fonction des conditions et lieux de séjour.

Dans tous les cas, il est recommandé de demander conseil à son médecin ou auprès d'un centre de vaccinations internationales.

## **LANGUE**

Bien que la langue officielle soit l'anglais, les Mauriciens parlent créole. Le français est la langue la plus utilisée après le créole. On ne peut comprendre ce dernier qu'avec un peu d'effort ou d'expérience.

À l'école, c'est l'anglais qui domine, comme dans les documents officiels, mais les journaux, s'ils veulent vendre, doivent écrire en français. Voilà pour une fois un pays où le français a gardé un pouvoir charismatique et historique, à défaut d'être législatif.

## **DÉCALAGE HORAIRE**

Maurice est en avance sur la France de 3h en hiver et de 2h en été. Donc, quand il est 12h en France, à Maurice il est 15h en hiver et 14h en été.

## **ÉLECTRICITÉ**

Vous aurez besoin d'un adaptateur électrique - Prise: Type C / G

Le voltage et la fréquence en Île Maurice sont les mêmes qu'en France (230 V, 50 Hz)

## **MONNAIE**

Roupie mauricienne

1 MUR = 0,020 €

1 € = 49,44 MUR

## SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Privilégier les excursions en groupe et encadrées par des professionnels, particulièrement lors de randonnées à l'intérieur du pays

Pour toutes urgences :

Police 999 ou 112

Samu 114

Pompiers 995 ou 115

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France à Maurice

14, rue Saint-Georges - Port-Louis

Tel : +230 20 20 100

Tel (urgences) : +230 52 57 6100

Courriel : [consulat.port-louis-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:consulat.port-louis-amba@diplomatie.gouv.fr)